

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 5 décembre 2023

**Les intoxications au monoxyde de carbone peuvent être mortelles et concerner chacun de nous : adopter les bons gestes permet de réduire les risques.**

Avec la baisse des températures, les risques d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) augmentent, en lien avec l'utilisation des appareils de chauffage. Ces intoxications peuvent également être liées à l'utilisation de groupes électrogènes utilisés pour produire de l'électricité

Chaque année en France, environ 1 300 épisodes d'intoxications au CO surviennent par accident impliquant près de 3 000 personnes. Invisible, inodore et non irritant, le monoxyde de carbone est indétectable. Des gestes simples contribuent à réduire les risques. Il faut faire particulièrement attention au bon usage des chauffages mobiles d'appoint à combustible et ne pas recourir à des moyens de chauffage de fortune, qui sont particulièrement à risque.

### **Pour limiter les risques d'intoxication, adoptez les bons gestes**

Les appareils utilisant des combustibles (gaz naturel, bois, charbon, fuel, butane, propane, essence ou pétrole etc.) pour la production de chaleur ou de lumière sont tous susceptibles, si les conditions de leur fonctionnement ne sont pas idéales, de produire du monoxyde de carbone (CO).

#### **Pour votre logement**

- Au moins une fois par an, avant l'hiver et impérativement avant toute remise en fonctionnement, faites systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude (comme les chaudières), ainsi que les conduits de fumée des cheminées ou des poêles (ramonage mécanique) par un professionnel qualifié dans votre résidence principale et secondaire le cas échéant ;
- Aérez au moins 10 minutes par jour votre logement, même s'il fait froid ;
- Maintenez vos systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air ;

#### **Pour les appareils mobiles :**

- Respectez systématiquement les consignes d'utilisation des appareils à combustion indiquées par le fabricant : n'employez que le combustible préconisé, ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu ;
- Les groupes électrogènes et les braseros **ne doivent jamais être utilisés à l'intérieur du logement, du garage, du grenier, de la cave** etc.
- Les barbecues ou tout autre appareil de cuisson ne doivent pas être utilisés pour se chauffer à l'intérieur d'un logement.

### **Bien identifier les symptômes**

Le monoxyde de carbone est un gaz indétectable par nos sens car il est inodore, incolore et non irritant, il est donc essentiel de repérer les symptômes.

**En cas d'intoxication, maux de tête, fatigue, nausées, vertiges, apparaissent plus ou moins rapidement et peuvent toucher plusieurs personnes au sein d'un même foyer en présence d'appareils à combustion. Une intoxication importante peut conduire au coma et à la mort, parfois en quelques minutes. Il faut donc agir très vite :**

- **Aérez immédiatement ;**
- **Arrêtez si possible les appareils à combustion ;**
- **Evacuez les locaux ;**
- **Et appelez les secours en composant le 15, le 18 ou le 112 (et le 114 pour les personnes malentendantes) ou un centre antipoison (numéro d'urgence 24/24, 7/7) :**
  - **ANGERS : 02 41 48 21 21**
  - **BORDEAUX : 05 56 96 40 80**
  - **LILLE : 08 00 59 59 59**
  - **LYON : 04 72 11 69 11**
  - **MARSEILLE : 04 91 75 25 25**
  - **NANCY : 03 83 22 50 50**
  - **PARIS : 01 40 05 48 48**
  - **TOULOUSE : 05 61 77 74 47**

La prise en charge des personnes intoxiquées doit intervenir rapidement, dès les premiers symptômes, et peut nécessiter une hospitalisation.

#### **Une brochure pour informer sur les réflexes qui protègent**

Le dépliant [« Se protéger des intoxications au monoxyde de carbone »](#) présente les dangers de ce gaz, les appareils et les installations susceptibles d'émettre du CO, ainsi que les bons conseils pour éviter les intoxications.

#### **Pour en savoir plus :**

- [Ministère de la Santé et de la prévention](#)

- [Outils d'information de Santé Publique France](#)

## **Contacts presse**

### **Direction générale de la Santé**

Mission Information et Communication

Tél : 01 40 56 84 00

[presse-dgs@sante.gouv.fr](mailto:presse-dgs@sante.gouv.fr)

### **Anses**

[presse@anses.fr](mailto:presse@anses.fr)

Tél : 01 49 77 13 77 / 22 26 / 28 20